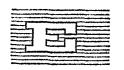
NATIONS UNIES

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL





Distr. Limitée E/CN.4/AC.59/1982/5 29 juin 1982

Original ; FRANCAIS

COLDISSION DES DROITS DE L'HOLTE

Groupe de travail d'experts gouvernementaux sur le droit au développement

Quatrième session Genève, 28 juin-9 juillet 1982

Liste des documents pertinents des Nations Unies dans l'élaboration d'une déclaration sur le droit au développement

Document de travail préparé par H. Gilles Chouraqui (France), Rapporteur

- 1. A la demande des membres du Groupe de travail des experts gouvernementaux sur le droit au développement, le Rapporteur a préparé la liste suivante des documents des Nations Unies qui présentent une importance particulière dans le cas de la rédaction d'une déclaration sur le droit au développement. Cette liste n'est pas exhaustive.
 - A. Rapport du Groupe de travail
 - E/CN.4/1489 Rapport du Groupe de travail d'experts gouvernementaux sur le droit au développement.
 - B. Documents de travail soumis par les experts gouvernementaux qui intéressent directement le processus rédactionnel
 - E/CII.4/AC.34/MP.5 Document de travail présenté par Cuba : projet de déclaration sur le droit au développement
 - E/CH.4/AC.34/WP.13 Conception générale des Etats-Unis : communication du Professeur Peter L. Berger, expert des Etats-Unis
 - E/CN.4/AC.54/VP.14 Document de travail relatif aux points b) et c), adoptés par le Groupe de travail; document présenté par I. Julio Heredia.expert de Cuba
 - E/CN.4/AC.54/MP.15 Document de travail présenté par le Sénégal. Quelques points relatifs au droit au développement soulevés par M. Kéba M'Baye, Chef de la délégation sénégalaise à la trente-sixième session de la Commission des droits de l'homme

- E/CN.4/AC.54/IP.17 Eléments essenticls du droit au développement. Document de travail établi par les 10 experts des pays ci-après :
 Algérie, Cuba, Ethiopie, Inde, Iraq, Panama, Pérou, Sénégal, Syrie et Yougoslavie
- E/CN.4/AC.34/VP.18 Quelques éléments à insérer dans le rapport sur le droit au développement en tant que droit de l'homme. Document de travail présenté par N. P.J.I.N. de Vaart (Pays-Bas)
- E/CN.4/AC.34/VP.19 Quelques éléments à insérer dans le rapport sur le droit au développement en tant que droit de l'homme. Document de travail établi par II. Khamanev (URSS)
- E/CN.4/AC.34/WP.21 Projet de proposition à adopter ou à insérer dans la Déclaration finale. Document de travail présenté par le Panama
- E/CN.4/AC.34/VP.22 Projet de paragraphe à inclure dans le document final. Document de travail présenté par le Panama
- E/CN.4/AC.34/VP.25 Le cadre conceptuel du droit au développement : quelques notions fondamentales. Document de travail établi par Henryk J. Sokalski (Pologne)
- E/CN.4/AC.34/IP.26 Projet de proposition à insérer dans le paragraphe 22 du rapport final du Groupe. Document de travail présenté par l'Iraq

C. Autres documents de travail pertinents présentés au Groupe de travail

- E/CN.4/AC.34/IP.2 Questions à examiner : quelques suggestions. Document établi par le Secrétaire général
- E/CN.4/AC.34/IP.9 Liste de quelques instruments des Nations Unies qui semblent présenter un intérêt particulier pour les activités du Groupe de travail. Document de travail établi par le Secrétaire général
- E/CN.4/AC.34/VP.10 Déclaration écrite présentée par la Commission internationale de juristes
- E/CN.4/AC.34/IP.23 Déclaration écrite présentée par la Commission internationale de juristes, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif (catégorie II)
- E/CN.4/AC.39/1982/2 Liste complémentaire d'instruments des Nations Unies qui semblent présenter un intérêt particulier pour les activités du Groupe de travail Document de travail établi par le Secrétaire général

D. Rapports sur le droit au développement préparés par le Secrétaire général

E/CN.4/1534 - Les dimensions internationales du droit au développement comme droit de l'homme en relation avec d'autres droits de l'homme fondés sur la coopération internationale, y compris le droit à la paix, et ce en tenant compte des exigences du nouvel ordre international et des droits humains fondamentaux - Rapport du Secrétaire général

E/CN.4/1421 - Les dimensions régionales et nationales du droit au développement en tant que droit de l'homme : étude du E/CN.4/1488 Sécrétaire général (en deux parties).

E. Résolutions des Nations Unies qui se réfèrent au droit au développement

Afin de ne pas reproduire la liste extensive déjà préparée par le Secrétaire général des instruments des Nations Unics qui sont d'une particulière importance pour les activités du Groupe de travail (E/CN.4/AC.34/VP.9 et E/CN.4/AC.39/1982/2), la liste suivante fait état uniquement des résolutions des Nations Unics qui se réfèrent spécifiquement au droit au développement.

1. Résolutions de l'Assemblée générale

Résolution 34/46 - Autres méthodes et moyens qui s'offrent dans le cadre des organismes des Nations Unies pour mieux assurer la jouissance effective des droits de l'homme et des libertés fondamentales

Résolution 35/174 -

2. Résolutions de la Commission des droits de l'homme

Résolution 4 (XXXIII) - Question de la jouissance des droits économiques, sociaux et culturels proclamés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et étude des problèmes particuliers relatifs aux droits de l'homme dans les pays en développement

Résolution 10 (XXIV) - "
Résolution 4 (XXV) - "
Résolution 5 (XXV) - "
Résolution 6 (XXXVI) - "
Résolution 7 (XXXVI) - "
Résolution 36 (XXXVII) - "
Résolution 1982/17 - "